

Assemblée générale « Asso MFII »

Lundi 30 septembre 2019

Personnes présentes : Charlotte Velly (1 pouvoir), Christian Day, Céline Piriou (8 pouvoirs), Virginie Falcoz, Claire Boittin, Christelle Louvel, Larion Queffeuilou, Morgane Cottier, Letouzé Tiphaine, Coralie Divay, Rachel Patel, Julie His, Marjolaine Rousseau, Anne-Sophie Jamouillé, Audrey Sément, Gaëlle Loy, Marie-Joëlle Harbon, Simon Mota, Ysatis Kechit-Vidal, Amandine, Vandermeir, Kathleen Bolis, Laurence Gesvret, Ahmadourahman Idaroussi, Angéline Binet, Stan Fourgault, Julien Bourghès, Nine Robiche, Marion Sauteraud

Il sera établi un compte-rendu de l'AG, est désigné secrétaire de séance : Christian Day

Ordre du jour :

- bilan moral, bilan d'activité, bilan financier de l'exercice 2018-2019,
- renouvellement du conseil d'administration de l'association MFII,
- fixation du montant de la cotisation annuelle,
- Discussion concernant les projets 2019/2020.

Par courrier du 4 septembre 2019, les membres de l'association MFII et les personnes intéressées ont été invités à participer à l'assemblée générale ordinaire, fixée le 30 septembre 2019, à l'université de Rennes 2, Place Henri Le Moal, à Rennes.

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les personnes présentes.

Décompte des pouvoirs : 9 par les membres non-présents à faire figurer en annexe du présent compte rendu.

En l'absence excusée de la présidente de l'association, Marine Trolet, l'assemblée est présidée par M. Christian Day, membre du conseil d'administration de l'Asso MFII.

La séance est ouverte à 17 heures.

BILAN MORAL ET BILAN D'ACTIVITE

Rappel de l'objet de l'association :

Cette association a pour objet le développement de la visibilité des métiers des acteurs de la formation et de l'insertion, des échanges de pratiques et les partages d'expériences au travers des réseaux de professionnels.

Membres :

Sont membres les étudiants ou les anciens étudiants de la licence professionnelle MFII.
Peuvent également devenir membre de l'association toutes les personnes en relation avec la licence professionnelle des métiers de la formation individualisée en insertion (LPMFII).

Rapport moral (au regard du projet de l'association)

Outre la traditionnelle réalisation du séminaire annuel (réalisé dans le cadre de l'UE), l'ambition nouvelle de cette dernière année était de s'ouvrir à de nouveaux adhérents et leur proposer des activités susceptibles de maintenir un lien avec l'Asso MFII et constituer de fait un réseau d'anciens étudiants, dorénavant professionnels des domaines de la formation et de l'insertion.

Cette ouverture correspond parfaitement à l'objet de l'association (voir statut). L'année s'est déroulée conformément aux prévisions ; les objectifs ont été réalisés que ce soit pour les activités destinées à recueillir des fonds que pour l'organisation de la manifestation annuelle, à savoir le séminaire de formation ainsi que le lancement d'activités de réseau, à travers des regroupements d'analyse de pratiques. L'ambiance s'est révélée conviviale, agréable, créative et bienveillante avec une participation active de chacun.

Rapport d'activités (ensemble des activités réalisées)

Le bilan d'activités précise les actions entreprises par l'association qui regroupait 22 adhérents (19 étudiants + 3 intervenants).

Demande d'une subvention à l'université de Rennes 2 : 3 000 € obtenus

Section Séminaire :

Pour financer le séminaire, plusieurs actions ont été réalisées :

Activités destinées à recueillir des fonds : vente de tickets de tombola, de savons, de miel et de saucissons pour un gain total de 1 974,16 €

Activités propres au séminaire : s'est déroulé à Baden les 4 et 5 avril 2019 pour un coût total de 5 025,59 €.

Programme :

Activité de formation : intervention de Cyril Barbé, coach, conférencier et consultant en management positif, éducation positive et innovation pédagogique (une journée)

Activité cohésion de groupe : Koh Lanta prévu, pas réalisable à cause du temps, Murder party réalisé (animé par Koh Breizh) (une ½ journée)

Activité récréative : organisé par un groupe d'étudiantes sur le thème musical (en soirée du 1er jour), blindtest (Warpzone), olympiades musicales (chabada, chaises musicales, karaoké)

Exercice d'analyse de pratique professionnelle animé par des étudiantes

Section Réseau MFII

2 afterwork ont été organisés pour se retrouver, partager, échanger et analyser ses pratiques professionnelles

L'asso MFI s'est doté d'un site internet : voir | <https://assomfi.wordpress.com/>

Rapport moral et rapport d'activités sont approuvés à l'unanimité.

BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE

Rapport financier (résultat financier des activités de l'association et patrimoine)

En caisse au 01/10/2018 : 1 059,30 € (1 chèque 475 € non débité)

en caisse au 01/10/2019 : 498,87 € (1 chèque de 150 € non débités)

donc sur l'année civile, le solde est débiteur de 410,43 €.

Le bilan de la période se présente comme suit :

des **recettes** à hauteur de 9 934,70 € : subvention (3 000), prêt temporaire (1 200) cotisations (230), don (30), ventes de miel, savons et saucissons (5 474,70)

des **dépenses** à hauteur de 10 170,13 € : remboursement prêt temporaire (1 200), frais bancaires (49), séminaire (5 400,59), achats produits pour ventes (3 520,54)

La différence entre recettes et dépenses (9 934,70 - 10 170,13) présente donc un solde négatif de 235,43 €. Pour vérification, le solde au 01/10/2018 s'élevait à 584,30 € (1 059,30 - 475 €), il se situe au 01/10/2019 à 348,87 € (498,87 - 150 €) :

Le bilan présente donc un solde débiteur de 235,43 €.

Le bilan financier et les comptes de l'exercice clos (01/10/2018 au 01/10/2019) sont approuvés à l'unanimité.

L'Université de Rennes 2 a répondu favorablement à la demande de subvention d'un montant de 3 000 € (effectuée par les membres de l'asso MFII en février 2019) ; ils seront versés sur le compte lors du prochain trimestre 2019.

D'ores et déjà, l'Asso MFII peut donc tabler sur un budget minimal de recettes à hauteur approximative de 3 500 € (caisse + subvention à venir + adhésions).

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Conformément au statut (article 11), le conseil d'administration doit être composé de huit personnes au minimum. Se présentent et sont élus à l'unanimité au conseil d'administration : Coralie Divay, Marion Queffoulou, Ysatis Kechit-Vidal, Virginie Falcoz, Julie His, Laurence Gesvret, Ahmadourahmann Idaroussi, Christian Day, Charlotte Velly.

Conformément au statut (article 12), le conseil d'administration, réuni à huis-clos, répartit par vote les postes du bureau.

Poste à pourvoir	Ancien bureau	Nouveau bureau
Présidente	Marine TROLET	Coralie DIVAY
Vice présidente	Solenne TYGAT	Marion QUEFFEULOU
Secrétaire	Sonia BREHIN	Laurence GESVRET
Secrétaire adjointe	Lucie PIQUENOT	Julie HIS
Trésorière	Céline PIRIOU	Ysatis KECHIT VIDAL
Trésorière adjointe	Maud LEGRAVEREND	Charlotte VELLY

Coralie Divay est élue présidente de l'Asso MFII, à l'unanimité des votants.

FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION

Soumis au vote, le montant de la cotisation pour l'année 2018/2019 est fixée à 10 euros pour tout adhérent à l'association.

Le montant de la cotisation pour l'année 2018/2019 est approuvé à l'unanimité.

PROJETS 2019/2020

- **Développement du réseau professionnel des étudiants et anciens étudiants de la LP MFII**
Se référant à l'objet (article 2) des statuts de l'association, à savoir « le développement de la visibilité des métiers des acteurs de la formation et de l'insertion, des échanges de pratiques et les partages d'expériences au travers des réseaux de professionnels », Charlotte Velly a proposé aux anciens étudiants de la licence MFII de s'inscrire à l'asso MFII et de mettre en place des activités afin de constituer un véritable réseau de professionnels. La proposition recueille un avis très favorable de l'assemblée réunie. Charlotte Velly est chargée de la mise en œuvre de ce projet.
- **Réalisation d'un séminaire de formation en avril 2020** dans le cadre de l'unité d'enseignement, destiné aux étudiants de la promotion 2019/2020 et aux responsables d'UE.
Chaque membre est invité à réfléchir à des modalités d'actions destinées à récolter des fonds ainsi qu'à des pistes de formation et activités à envisager lors du séminaire prévu en avril 2020. Ces propositions seront évoquées et discutées lors de la prochaine réunion de l'association en novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

la présidente de l'Asso MFII
Coralie DIVAY

